

Covid-19 : mesures prophylactiques préconisées par l'Union Nationale de l'Esthétique et du Bien-Être dans le cadre du travail.

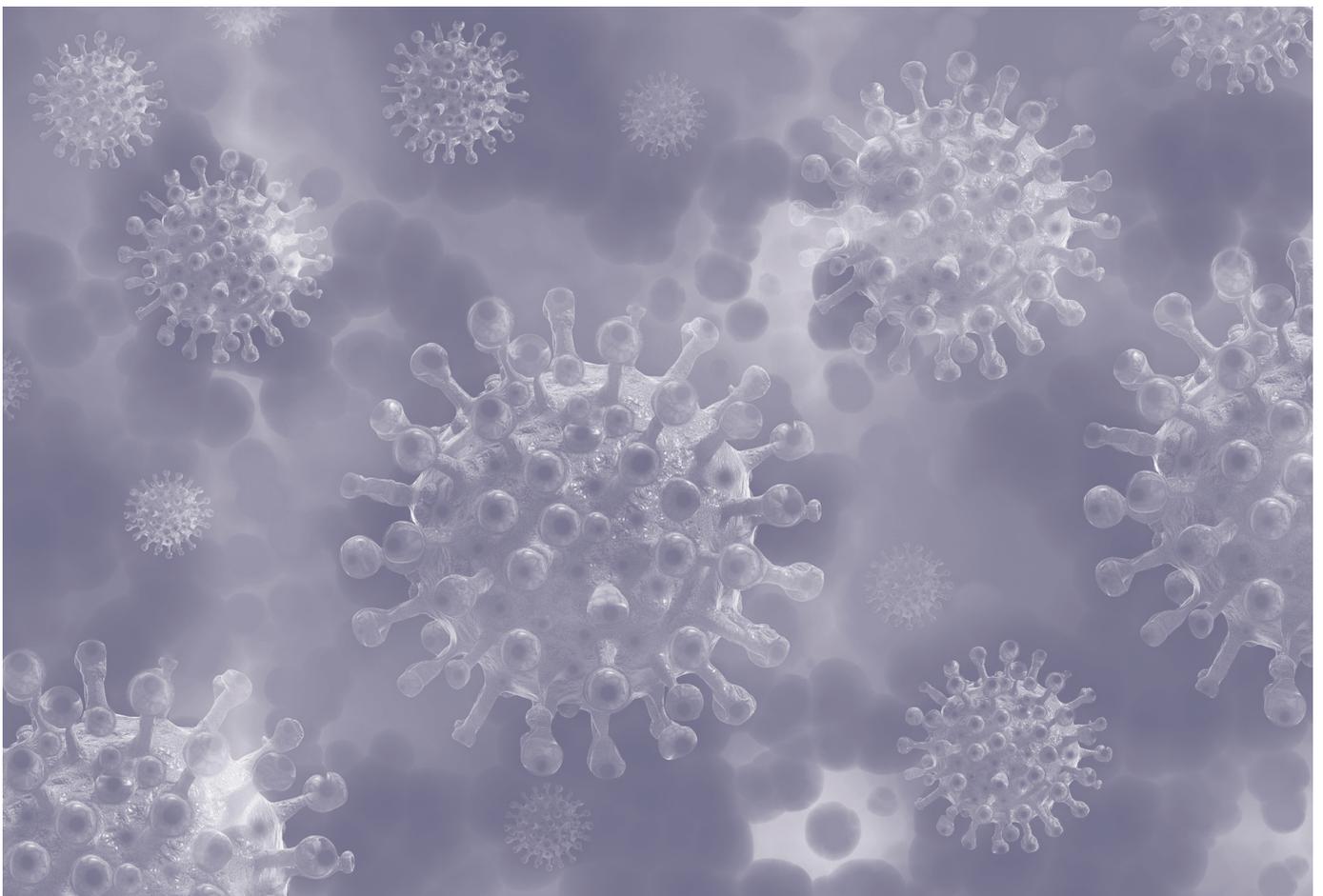


Table des matières

PREAMBULE	3
Covid 19 : symptômes et risques de transmission	5
Risques de contamination	6
Aérer et ventiler	7
ETAPE I : PREPARER.....	9
1°) S’informer auprès des instances officielles.....	9
2°) Définir les rôles et responsabilités	10
3°) Définir dans un plan d'action les initiatives à prendre si vous êtes confronté à un membre du personnel qui est contaminé.....	12
4°) Préparer un protocole de réception des marchandises	16
5°) Limiter au maximum les équipements.....	16
6°) Prévoir les produits nettoyants et désinfectants nécessaires.....	17
7°) Ré/aménager les locaux	19
8°) Afficher.....	19
9°) Afficher pour le personnel :	19
10°) Prévoir le tri des déchets	20
11°) Prévoir obligatoirement, avant la réouverture au public, des actions d’information et de formation du personnel	20
12°) Mettre à jour le Document Unique d’évaluation des risques.....	21
ETAPE 2 : REALISER	26
1°) Pour l’employeur.....	26
2°) Pour l’esthéticien.ne et le/la stagiaire.....	26
3°) Pour les client.e.s.....	27
4°) Mesures spécifiques à appliquer dans les instituts	27
ETAPE 3 : VERIFIER	31
Pour l’employeur.....	31
Retenons que le Guide pour la réouverture des commerces indiquera quels sont les services de contrôles compétents net les sanctions dans le cas de non-respect des directives.	31
<i>Annexes :</i>	<i>32</i>

PREAMBULE

Aussitôt après le début de la première vague « Corona », des protocoles ont été élaborés pour veiller à ce que les activités réalisées dans le cadre de ces protocoles puissent se dérouler de manière sécurisée. Actuellement, les risques de contamination du virus covid-19 restent importants et les variants de ce virus nous obligent à adapter les règles en fonction de leur évolution.

Rappelons que dans le contexte de la crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle que nous traversons, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable à la reprise des activités de l'Esthétique. L'UNEB (Union Nationale de l'Esthétique et du Bien-Etre) estime que les protocoles doivent être revus, réadaptés et améliorés au besoin afin d'aider toutes les personnes concernées à mettre en place les « 6 règles d'or » et les assister à introduire les mesures de prévention et de protection nécessaires, dans le but d'éviter une contamination de tous les intéressés.

Il est indispensable de mettre en place des procédures strictes pour que le secteur puisse reprendre ses activités dans les meilleures conditions possibles. L'UNEB est consciente que les caractéristiques de son secteur exigent la mise en place des gestes barrières en corrélation avec les gestes professionnels qui en découlent. C'est pourquoi, l'UNEB souhaite vivement, comme l'an dernier, accompagner le gouvernement et les entreprises du secteur dans l'élaboration des gestes barrières généraux et spécifiques afin de préparer la reprise de l'activité en toute sécurité, en adoptant en premier lieu la méthodologie gouvernementale existante.

Consulter les liens suivants :

<http://www.info-coronavirus.be> (règles fixées par l'Arrêté Ministériel)

<http://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/activites-economiques/coronavirus-conseils-pour-les-O> (Réouverture des commerces qui comprend un volet spécifique pour les professions de contact)

<http://emploi.Belgique.be/fr/themes/coronavirus/au-travail-en-toute-securite-pendant-la-crise-du-coronavirus-guide-generique> (guide relatif au travail)

Il va sans dire que l'ensemble de ces procédures strictes de gestes barrières à destination de tous les salariés (quel que soit leur statut, y compris les apprentis), des employeurs, des enseignants et étudiants, est tributaire d'une garantie d'approvisionnement suffisante de tous les équipements de protection homologués nécessaires à l'exercice de l'activité, avant toute ouverture au public des établissements lors du prochain déconfinement. Cela permettra de rassurer l'ensemble des salariés, les employeurs et la clientèle.

Il appartient à chaque établissement d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires. Les instituts et entreprises de notre secteur doivent appliquer les préconisations pendant toute la période de déconfinement décidée par les autorités, et à défaut de pouvoir le faire, stopper leur activité.

La protection est l'affaire de tous, chefs d'entreprise, employé.e.s, stagiaires et client.e.s !

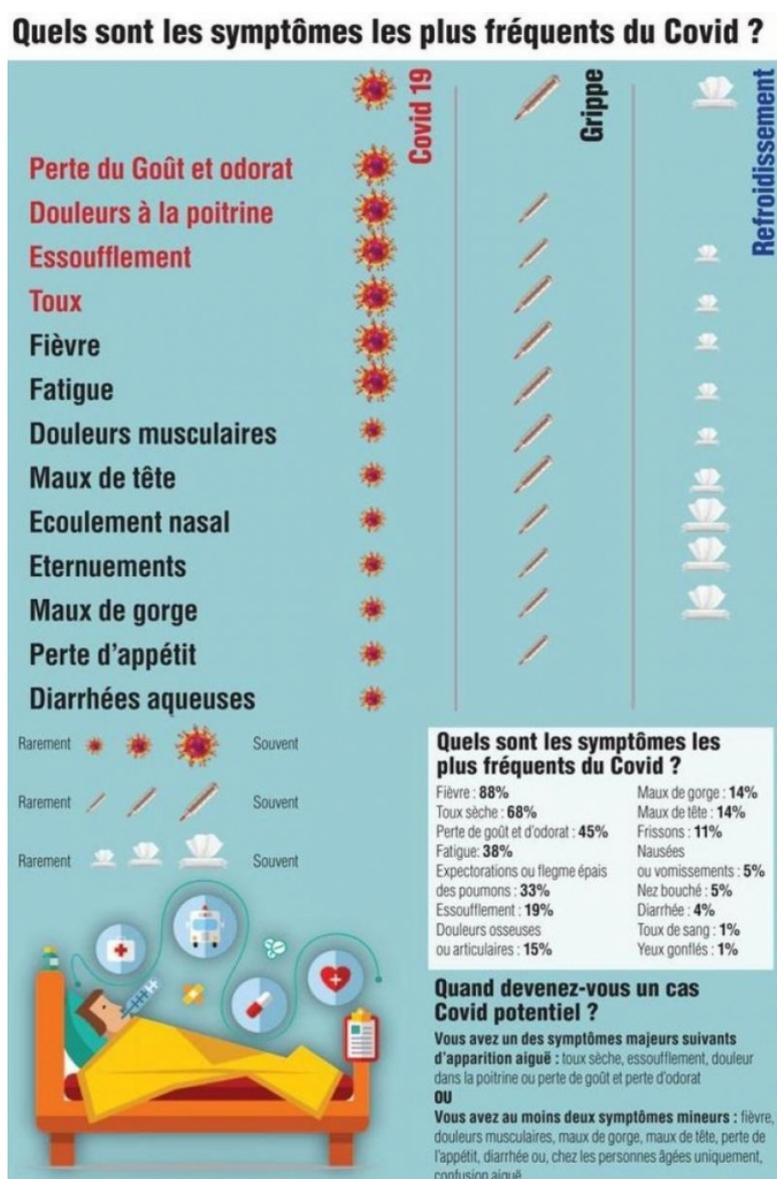


Covid 19 : symptômes et risques de transmission

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) et la toux. D'autres signes associés aux infections virales peuvent être retrouvés : maux de tête, courbatures, fatigue ...

Chez certains malades, une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, et une diarrhée sont également observées.

Chez les personnes développant des formes plus graves, on retrouve des difficultés respiratoires, pouvant mener à une hospitalisation en réanimation et au décès. Les variants Britannique et Africain du Sud donne pour l'instant les mêmes symptômes mais sembleraient être beaucoup plus contagieux.



Risques de contamination

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) indiquait initialement au début de la pandémie que le virus responsable de la maladie Covid-19 se transmettait principalement d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle. Ces gouttelettes ne parcourent pas de grandes distances et tombent rapidement sur le sol ou sur des objets ou des surfaces autour de la personne infectée (table, bureau, sanitaire, ...). Il est possible de contracter ce virus en cas d'inhalation de ces gouttelettes ou si on se touche la bouche, le nez ou les yeux, après avoir touché des objets ou surfaces potentiellement contaminées.

Entretemps, des études scientifiques indiquent que de nouvelles preuves semblent confirmer le potentiel de transmission aérienne de ce virus (sous forme d'aérosols restant en suspension dans l'air), en particulier dans des conditions spécifiques comme les endroits clos mal ventilés où une ou plusieurs personnes infectées passent de longs moments avec d'autres personnes.

En résumé : les trois modes de transmission (principaux) sont :

- **l'inhalation de gouttelettes** (de 5 à 10 μm) émises par un individu, en contact étroit (moins d'1 m), lors de la toux, d'éternuements et de la parole ;
- **la transmission aéroportée**, par inhalation de gouttelettes plus fines et des particules sous forme d'aérosols contenant le virus qui peuvent rester en suspension dans l'air sur de longues distances et dans le temps (typiquement entre des minutes et des heures) ;
- **la transmission par auto-inoculation vers le visage** (muqueuses de la bouche, du nez ou des yeux) par les mains ayant eu un contact avec des surfaces contaminées.

- Gardez à l'esprit que le virus peut survivre quelques heures sur des surfaces contaminées telles que les objets, les cartons, les poignées... c'est pourquoi il est nécessaire de se laver très régulièrement les mains.

- De même, lorsque vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, pensez au lavage des mains avant et après toute action. Dans tous les cas, ne partagez jamais verre, gobelet, couverts, cigarette, vapoteur...

- Il est également important en début et fin de service de se laver le visage car, en l'absence de port de visière, il y a des projections possibles autour des yeux et sur le front. Il est également important de supprimer le port de tout accessoire.



Aérer et ventiler

Sur base des connaissances actuelles, les recommandations sont de **cumuler simultanément** plusieurs mesures de prévention, à savoir :

- Mettre en œuvre les gestes dits « barrières » : porter un masque facial en présence de tiers dans les endroits clos, se tenir à une distance d'au moins un 1.5 m des autres personnes, se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- Assurer au maximum, quel que soit le contexte, un renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos au moyen d'une ventilation mécanique et/ou d'une ventilation naturelle ou encore d'une aération (ouverture des fenêtres...). Le but doit être d'apporter de l'air neuf venant de l'extérieur et d'évacuer vers l'extérieur l'air ayant séjourné à l'intérieur. Il faut éviter autant que possible le recyclage ou la recirculation de l'air vicié dans les locaux.
- Aérer/ventiler les pièces où les personnes contaminées par le SARS-CoV-2 sont isolées.

Système de mesure

Le taux de concentration de CO₂ permet d'obtenir une mesure indirecte de la qualité de l'air intérieur d'un local, et donc de la qualité de la ventilation. L'air expiré par les personnes présentes dans un local fait rapidement augmenter le taux de CO₂. Cette approche repose sur le fait que l'air expiré ne contient bien entendu pas uniquement des particules de CO₂, mais également des aérosols potentiellement infectieux. La ventilation, en apportant de l'air extérieur, dilue la concentration de ces particules infectieuses, et diminue de ce fait l'exposition à celles-ci.

Les mesures de prévention doivent donc être toujours suffisantes pour maintenir un niveau de CO₂ sous une valeur de référence déterminée dans le cadre de la problématique du Covid 19. **Ces seuils de référence doivent**, être repris dans les protocoles sanitaires adaptés en fonction de l'activité concernée, sur base de l'avis des experts et ne peut en aucun cas dépasser les normes d'application dans le cadre de la réglementation du bien-être au travail ¹.

Le Conseil supérieur de la Santé recommande de prévoir dans les espaces clos de viser un taux de CO₂ inférieur à 800 ppm, de préférence même plus bas que cette valeur. En effet, une mesure de concentration en CO₂ plus élevée que les valeurs recommandées ou exigées est un bon indicateur d'une ventilation insuffisante et/ou d'un taux d'occupation du local trop élevé. Dans ce cas, des mesures correctives s'imposent.

Cependant, une concentration en CO₂ plus faible indique que le taux de ventilation est raisonnable en fonction du nombre de personnes présentes, mais, tout comme une ventilation suffisante, ne donne aucune garantie sur l'absence d'un risque d'infection.

Arrêté royal du 2 mai 2019 modifiant le code du bien-être au travail en matière de qualité de l'air intérieur (dans les locaux de travail

Le taux de CO₂ peut donc donner une indication sur l'efficacité d'un système de ventilation, et être donc utilisé comme signal entraînant une action supplémentaire nécessaire d'aération du local, de limitation des accès ou d'évacuation des personnes.

L'utilisation de moniteurs de CO₂ a déjà montré son efficacité par le passé dans la lutte contre des agents pathogènes aérogènes, notamment dans la lutte contre la tuberculose.

Des recommandations sont disponibles pour ces professionnels sur le [site https://www.rehva.eu/activities/covid-19-guidance](https://www.rehva.eu/activities/covid-19-guidance)

Afin de vous aider à mieux comprendre ces recommandations, l'UNEB met à votre disposition sur son site face book un résumé de e document.

LA REPRISE DU TRAVAIL

L'activité des instituts de beauté et des centres de bien-être a été au point mort depuis trop longtemps. Bon nombre de questions et d'incertitudes se présentent aux membres du secteur c'est pourquoi une approche réfléchie du redémarrage des activités n'est pas superflue.

Cette approche se fait en 3 étapes :

- 1- PREPARER
- 2- REALISER
- 3- VERIFIER

Notons que les 10 commandements (éléments de base) sont repris dans ce guide adapté au secteur de l'esthétique et du bien-être :

1. Respect de la législation en vigueur
2. Désignation d'un coordinateur pour le COVID
3. Communication, information, motivation
4. Distanciation sociale
5. Hygiène
6. Nettoyage et désinfection
7. Ventilation
8. Protection personnelle
9. Gestion des personnes infectées
10. Conformité et application des règles

Lors de sa conférence de presse du 3 juin 2020, le Conseil National de Sécurité a établi les 6 règles d'or à respecter impérativement :

6 règles d'or



Respectez les règles d'hygiène



Pratiquez vos activités de préférence à l'extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1m50)



Limitez vos contacts rapprochés



Suivez les règles sur les rassemblements

ETAPE I : PREPARER

Afin de bien maîtriser l'organisation et le flux de personnes au sein de l'entreprise, il est important d'identifier correctement toutes les parties prenantes dans les opérations de l'entreprise :

- clients
- personnel
- stagiaires
- sous-traitants

et avant l'ouverture au public, de revoir les actions d'information et de formation du personnel mis en place lors du premier déconfinement, relatives aux mesures sanitaires dans le cadre des contacts :

- employeurs/employés et stagiaires
- employés et stagiaires/employés et stagiaires
- clients/employés et stagiaires.
- Clients/clients
- ...

CELA IMPLIQUE DE :

1°) S'informer auprès des instances officielles

Ce guide est en parfaite corrélation avec les décisions ministérielles mais devra être adapté en cas de nouvelle mesures.

2°) Définir les rôles et responsabilités

Désigner un coordinateur COVID dans l'entreprise. Ses coordonnées doivent être affichées à l'entrée de l'institut ou du centre de bien-être :

Le coordinateur COVID est la personne chargée de traduire et d'implémenter les mesures de prévention dans l'entreprise.

Le coordinateur COVID est également responsable de l'application des mesures corona et les portera à l'attention des clients, des collaborateurs et des fournisseurs.

Le coordinateur COVID procédera à des évaluations régulières de l'application des mesures corona et proposera des améliorations aux protocoles mis en place afin d'augmenter la sécurité sanitaire pour toutes les parties prenantes.

Définir les responsabilités

Pour une gestion optimale, il est conseillé de constituer une équipe de responsables. Dans les grandes structures, il est préférable que les responsabilités soient exercées par des personnes différentes mais dans les petites structures, une même personne peut exercer plusieurs responsabilités.

Penser aux responsabilités suivantes :

Qui est responsable ?	Quel est le contenu de la fonction ?
Responsable en chef	Cette personne vérifie que chacun s'acquitte correctement de ses tâches et peut assister chaque responsable dans l'exécution de ses tâches.
Coordinateur COVID	Cette personne est responsable de l'application des mesures corona et les portera à l'attention des clients, des collaborateurs et des fournisseurs.
Communication	Cette personne s'occupe de tout communiquer correctement aux collaborateurs, aux clients et aux fournisseurs.
Livraisons	Cette personne est responsable de la réception des livraisons conformément aux prescriptions corona.

L'idéal est de noter qui sont les responsables au sein de votre institut ou entre de bien-être dans le tableau suivant :

Nom des responsables

Responsable en chef	
Coordinateur COVID	
Communication	
Livraisons	

Etablir une liste des tâches à effectuer pour chaque responsable selon le modèle suivant : Tâches des responsables

Responsable en chef
<p>Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définit les mesures qui doivent être mises en place. ✓ Désigne une personne responsable pour chaque aspect à prendre en compte. ✓ Est le point de contact pour tous les responsables. ✓ Suit les tâches des personnes responsables. ✓ Planifie une réunion hebdomadaire avec les responsables pour évaluer le fonctionnement. ✓ Vérifie si toutes les personnes responsables ont compris l'information. ✓ Vérifie si les tâches quotidiennes et hebdomadaires sont exécutées
Coordinateur COVID
<p>Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Édicte et applique les mesures de prévention. ✓ Veille à ce que les collègues appliquent les mesures de prévention. ✓ Fait une évaluation à la fin de la journée et la partage avec ses collègues. ✓ Modifie les mesures de prévention si cela permet d'obtenir un meilleur résultat. ✓ Parcourt quotidiennement les mesures de prévention, c'est une façon de maîtriser le virus. ✓ Surveille l'hygiène personnelle de tous les collègues.

Responsable en communication
<p>Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifie une réunion avant la réouverture de l'institut et informe tous les collaborateurs de leurs responsabilités. Cela peut se faire par visioconférence : Zoom, Skype, chat vidéo, ... ✓ S'assure que chacun sait ce que l'on attend de lui. ✓ Vérifie si, en fin de journée, il y a une évaluation des points pratiques à améliorer. ✓ Mène la communication avec les clients sur les mesures Covid-19.
Responsable des livraisons
<p>Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examine quels éléments du guide générique + de la liste de contrôle pour le secteur s'appliquent aux livraisons. ✓ Délimite une zone de livraison et veille à ce que les livraisons y soient déposées. ✓ Reçoit les livraisons autant que possible à distance et s'occupe du traitement des livraisons.

3°) Définir dans un plan d'action les initiatives à prendre si vous êtes confronté à un membre du personnel qui est contaminé :

Le prestataire de service et les membres de son personnel prennent quotidiennement à la maison leur température avant la mise au travail. Si la température indique un état de fièvre, il est recommandé de rester chez soi. Il s'agit d'un geste d'auto-évaluation dont les résultats ne peuvent être ni demandés par l'employeur ni communiqués par l'employeur.

- L'exploitant n'est pas autorisé à laisser le personnel ayant des problèmes de santé au travail et doit leur refuser l'accès à l'établissement. Si des symptômes surviennent pendant les heures de travail, il doit immédiatement retourner chez lui, et toutes les mesures de précaution (masque de protection, pas par les transports en commun, désinfection du matériel avec lequel le collaborateur a été en contact les deux derniers jours, ...) doivent être prises.
- Il y a lieu de notifier le cas présumé, dans le respect du droit en matière de protection des données, aux services médicaux locaux.
- Il convient d'aérer pendant au moins une heure les espaces intérieurs dans lesquels est passé le cas présumé ou confirmé de COVID-19, puis de les nettoyer avec soin, au moyen d'un détergent neutre, puis de décontaminer les surfaces avec un désinfectant virucide efficace. Pour cette décontamination intervenant après le nettoyage à l'aide d'un détergent neutre, on peut ainsi utiliser de l'hypochlorite de sodium à 0,05-0,1 % ou

des produits à base d'éthanol (au moins 70 %). Tous les textiles potentiellement contaminés (serviettes de toilette, draps, rideaux, nappes etc.) doivent être lavés dans un cycle à 90 °C au moyen de détergents textiles ordinaires. Si le textile en question ne supporte pas un cycle d'eau chaude, il faut ajouter au cycle de lavage de l'eau de Javel ou d'autres produits de décontamination des textiles.

- Que devez-vous faire si un employé tombe malade ? Suivez les directives du SPF ETCS : <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/comment-doit-agir-l'employeur-avec-des-travailleurs-qui-presentent-des-symptomes-du-coronavirus>

L'exploitant n'est pas autorisé à laisser le personnel ayant des problèmes de santé au travail et doit leur refuser l'accès à l'établissement. Utilisez, par exemple, le « bilan de santé des travailleurs » suivant pour vous assurer que le personnel est apte au travail :

Questions pour les travailleurs

Les travailleurs ne peuvent pas venir au travail si la réponse à l'une des questions ci-dessous est « OUI ». Le travail doit être reporté jusqu'à ce que « NON » soit répondu à chacune des questions suivantes.

	NON	OUI
Avez-vous eu durant ces dernières 24 heures un ou plusieurs des symptômes suivants : nez froid, toux, oppression et / ou fièvre (à partir de 38°C) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habitez-vous actuellement avec un colocataire / membre de la famille qui souffre de fièvre et / ou essoufflement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu le nouveau coronavirus (diagnostiqué avec un test de laboratoire) depuis les 7 derniers jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un colocataire / membre de la famille qui a été diagnostiqué porteur du nouveau coronavirus (déterminé par un test de laboratoire) et avez-vous eu un contact avec ce colocataire / membre de la famille pendant qu'il / elle avait encore des symptômes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous en isolement familial parce que vous avez eu un contact direct avec quelqu'un qui a été diagnostiqué positif au nouveau coronavirus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion des personnes infectées

Les clients doivent être informés du fait qu'ils doivent reporter leur séjour s'ils présentent des symptômes pouvant être liés à la COVID-19 ou s'ils ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou une personne ayant des symptômes faisant penser à la COVID-19 dans les 14 jours précédant leur séjour prévu.

Utilisez, par exemple, le « bilan de santé des clients » suivant pour vous assurer que les clients sont dans les conditions pour accéder aux espaces privés :

Questions pour les clients

Le client ne peut pas accéder à l'établissement s'il répond à OUI à l'une des questions ci-dessous.

	NON	OUI
Avez-vous ressenti durant les dernières 24 heures ou en ce moment un ou plusieurs des symptômes suivants : rhume, toux, oppression et / ou fièvre (à partir de 38°C) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habitez-vous actuellement avec un colocataire / membre de la famille avec de la fièvre et / ou un essoufflement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu le nouveau coronavirus (déterminé par un test de laboratoire) au cours des 7 derniers jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un colocataire / membre de la famille avec le nouveau coronavirus (diagnostiqué avec un test de laboratoire) et avez-vous eu des contacts avec cette personne il y a moins de 14 jours alors qu'elle souffrait encore de symptômes liés au coronavirus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous isolé en quatorzaine parce que vous avez eu un contact direct avec quelqu'un qui a été diagnostiqué porteur du nouveau coronavirus?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Définissez dans un plan d'action les initiatives à prendre si vous êtes confronté à un client contaminé

- L'exploitant n'est pas autorisé à accepter des clients ayant des problèmes de santé laissant penser au Covid-19 et doit leur refuser l'accès à l'établissement.
- Il y a lieu de notifier le cas présumé, dans le respect du droit en matière de protection des données, aux services médicaux locaux.
- Il convient d'aérer pendant au moins une heure les espaces intérieurs dans lesquels est passé le cas présumé ou confirmé de COVID-19, puis de les nettoyer avec soin, au moyen d'un détergent neutre, puis de décontaminer les surfaces avec un désinfectant virucide efficace. Pour cette décontamination intervenant après le nettoyage à l'aide d'un détergent neutre, on peut ainsi utiliser de l'hypochlorite de sodium à 0,05-0,1 % ou des produits à base d'éthanol (au moins 70 %). Tous les textiles potentiellement contaminés (serviettes de toilette, draps, rideaux, nappes etc.) doivent être lavés dans un cycle à 90 °C au moyen de détergents textiles ordinaires. Si le textile en question ne supporte pas un cycle d'eau chaude, il faut ajouter au cycle de lavage de l'eau de Javel ou d'autres produits de décontamination des textiles.
- Demandez aux clients qui partent de vous informer s'ils tombent malades dans les 14 jours après leur séjour.

Conformité et application des règles

Surveillance de première ligne et amélioration continue

Le coordinateur COVID met en œuvre les mesures corona au sein de l'établissement et vérifie la conformité par exemple à l'aide de check lists.

Le coordinateur COVID veille à ce que les collègues appliquent les mesures de prévention. Il rappellera de façon régulière les mesures en vigueur à toutes les parties prenantes.

Le coordinateur COVID définit le système d'autocontrôle qui est mis en place dans l'entreprise :

- Liste précise des mesures et procédures applicables en période COVID
- Liste des documents à utiliser par les parties prenantes (plan de nettoyage, check lists, log book pour le tracing, pancartes pour l'affichage des mesures, etc.)
- Evaluation des mesures en place : périodiquement, au moins de façon hebdomadaire, le coordinateur COVID fait une évaluation du respect des mesures et la partage avec ses collègues.
- Non-conformités : le coordinateur COVID répertorie les non-conformités dans un registre spécialement dédié à cet effet.

- Actions correctives : pour chaque non-conformité, le coordinateur COVID définit et met en œuvre des actions correctives afin de résoudre les non-conformités et les communique à toutes les parties prenantes concernées.
- Actions préventives : au besoin, le coordinateur COVID modifie les mesures de prévention ou définit des mesures préventives additionnelles si cela permet d'obtenir un meilleur résultat et communique ces modifications à toutes les parties prenantes concernées.

Le coordinateur COVID analysera les rapports de conformité établi par le contrôle de seconde ligne et apportera les modifications nécessaires aux mesures mises en place afin de respecter les réglementations et protocoles à appliquer dans notre secteur.

Surveillance de deuxième ligne

Avant la réouverture de l'établissement, le coordinateur COVID peut soumettre son système d'autocontrôle à un organisme externe afin de le faire valider. Le rôle de l'organisme externe est de certifier que le système d'autocontrôle respecte les mesures corona à appliquer dans le secteur et assure la sécurité sanitaire de toutes les parties prenantes.

4°) Préparer un protocole de réception des marchandises

De préférence hors présence de la clientèle en respectant les gestes sanitaires. Mettre en place un protocole d'hygiène pour la réception et le stockage des produits :

- Entreposage pour une durée minimum (quelques heures)
- Port de gants et masque
- Spray désinfectant

5°) Limiter au maximum les équipements

Dans les Instituts & Spa pour éviter le dépôt du virus sur les surfaces : mobilier et objets superflus.

- Eviter le port d'accessoires pour le personnel (bijoux etc.).
- Désinfecter le terminal de paiement et privilégier le paiement sans contact. Pour les espèces, prévoir un ramasse-monnaie (soucoupe) et un gel hydroalcoolique pour la désinfection.
- Nettoyer les sols une fois par jour au minimum en utilisant les produits de désinfection adéquats. Prohiber l'usage de l'aspirateur. Si toutefois son usage est

indispensable, utiliser un aspirateur avec filtre HEPA (qui retient les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur), l'utiliser en dehors de la présence des client(e)s, avec l'équipement de protection adéquat (blouse, masque, visière ou lunettes, charlotte) et en présence de nombre restreint de salariés en responsabilité du nettoyage.

- Pour le lavage des sols, utiliser le matériel de protection adéquat (gants jetables, blouse, masque normé, lunettes ou visière, charlotte).
- Afficher à l'accueil, la caisse, dans les sanitaires, les cabines, le local pause, l'espace de stockage le protocole et la périodicité du nettoyage et de la désinfection.
- Eviter si possible l'utilisation de la ventilation manuelle (de type ventilateurs) et de la climatisation. Les brassages d'air types ventilateurs ne sont pas autorisés. La climatisation est à éviter surtout dans les cabines sans fenêtres. Dans le cas où il est impératif de tempérer l'institut et les cabines, il est recommandé après vérification et entretien régulier des appareils, de mettre les systèmes de ventilation et climatisation sur la position la plus faible possible (utilisation recommandée de filtre HEPA (filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par la climatisation)).

6°) Prévoir les produits nettoyants et désinfectants nécessaires

La désinfection des surfaces

Une désinfection correcte des surfaces est essentielle pour assurer l'hygiène des instituts et centres de bien-être. Rappelons le guide pratique pour le nettoyage et la désinfection des surfaces édité par le Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement.

Guide pratique pour le nettoyage et la désinfection des surfaces.

Le nettoyage et la désinfection régulière des surfaces avec lesquels nous entrons fréquemment en contact est une mesure utile pour limiter la propagation du nouveau coronavirus et les risques d'infection qui y sont liés.

1. Nettoyage des surfaces

Avant de désinfecter une surface, il est conseillé de la nettoyer au préalable. Le nettoyage implique que les germes, la saleté et autres impuretés visibles sont éliminés de la surface. Les germes ne meurent pas de cette manière mais leur nombre baisse après un nettoyage correct réduisant le risque d'infection. Chaque détergent commercialement disponible peut être employé dans le nettoyage des surfaces de travail, sols, murs, poignées de porte, poignées, robinets sales ... Veuillez à cet effet suivre les consignes suivantes :

- Lisez attentivement l'étiquette et la notice d'utilisation fournie avec celle-ci.
- Respectez scrupuleusement les conditions d'utilisation et les dosages recommandés.
- Utilisez des gants en caoutchouc et une protection oculaire.
- Evitez d'utiliser plusieurs détergents à la fois.
- Utilisez toujours de l'eau tiède au lieu de chaude pour diluer le détergent.
- Veillez à une aération suffisante pendant le nettoyage.
- Rincez les surfaces après le nettoyage et séchez les avec un chiffon propre.
- En cas d'accidents, rincez la peau ou les yeux abondamment avec de l'eau et consultez immédiatement un médecin et le centre Antipoison.

2. Désinfection des surfaces

La désinfection signifie la destruction des organismes nuisibles au moyen de produits de désinfection contenant des substances actives, aussi connues sous le nom générique de « biocides ».

Le nettoyage à lui seul n'est souvent pas assez pour réduire de manière adéquate le risque d'infection. Dans ces cas-là, on peut procéder à la désinfection après le nettoyage. En effet, l'efficacité des désinfectants pour les surfaces est optimale lorsqu'ils sont appliqués sur des surfaces nettoyées au préalable ; c'est ainsi que le risque d'infection est davantage réduit.

Veillez aussi suivre, outre les consignes décrites sous le point 1, les consignes ci-dessous :

- Utilisez uniquement des désinfectants autorisés. En effet, les biocides autorisés ont été soumis à un contrôle d'efficacité et les risques pour l'utilisateur final ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Via le site web du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, vous pouvez consulter les listes des désinfectants autorisés en Belgique :
 - La liste des autorisations temporaires dans le cadre de la lutte contre le coronavirus
 - La liste générale des biocides autorisés en Belgique
- Respectez les temps de contact pour obtenir une désinfection optimale : ceux-ci sont toujours mentionnés sur l'étiquette et dans la notice d'utilisation du désinfectant. Si ce n'est pas le cas, laissez agir le désinfectant au moins 5 minutes sur la surface.
- Rincez bien les surfaces, surtout quand ceux-ci entrent en contact avec des denrées alimentaires. Vérifiez dans la notice d'utilisation.
- N'utilisez pas de désinfectants au-delà de leur date de péremption.
- Ne pulvérisez pas de désinfectant ou de nettoyant directement sur les appareils électroniques.
- Pulvérisez le produit sur une éponge ou un chiffon propre et sec, essuyez ensuite les surfaces de l'appareil électronique.

7°) Ré/aménager les locaux

- Zones distinctes avec marquage des distances de 1m50
- Sens de circulation unique (si pas possible éviter de se croiser)
- Adaptation du nombre de rendez-vous en fonction du nombre de places disponibles en Instituts & Spa afin d'éviter toute attente.
- Suppression des revues, de l'accès aux tester, ...

8°) Afficher à l'entrée des Instituts et des spas toutes les consignes sanitaires en vigueur, à savoir :

- Les coordonnées du/de la responsable covid.
- Le nombre de personnes autorisées dans les lieux où la profession est exercée (et non la surface totale du bâtiment). Les normes à prendre en compte sont celles qui sont mentionnées à l'article 5 de l'AM du 28/10/2020 : un.e client.e par 10 m² avec un maximum de 2 personnes pour les surfaces comprises entre 10 et 20 m².
- Les traitements n'auront lieu que sur rendez-vous (par téléphone de préférence) et seront enregistrés.
- Les modalités de paiement (éviter l'argent liquide),
- Le retrait de marchandises (sur rendez-vous, selon un protocole d'hygiène stricte, envoi postal...).
- Une prise de température par le travailleur est conseillée à son domicile.
- Entre 2 rendez-vous, 10 minutes doivent être prévues pour le nettoyage et la désinfection de la salle de soins.
- La salle d'attente est fermée. Les client.e.s attendent à l'extérieur de l'établissement.
- Deux professionnels ne peuvent pas travailler en même temps sur un seul client. Les traitements en duo peuvent s'effectuer par deux professionnels sur deux clients et un professionnel sur deux clients.
- Il est interdit de proposer de la nourriture, des boissons et des collations. Il en va de même pour les magazines et journaux.
- Le/la client.e porte un masque qui est au moins chirurgical, sauf pour les traitements du visage
- Les portes et fenêtres restent ouvertes, même par mauvais temps. Elles peuvent rester fermées après l'installation d'un compteur de CO₂ qui permet de surveiller en permanence et en temps réel la concentration de CO₂ dans la pièce. Si la concentration est trop élevée, il faut alors ouvrir les portes et les fenêtres.
- Les enfants de moins de 13 ans peuvent être accompagnés par un seul parent.

9°) Afficher pour le personnel : consignes à suivre dans un endroit visible

- Le plan de nettoyage et conseils pour l'hygiène des sols avec le nom des personnes responsables. (A mettre régulièrement à jour)
- Les consignes spécifiques au domicile et aux spas
- Les règles d'utilisation des WC,

- Réglementation des prises de repas par le personnel
- Les techniques de lavage et de désinfection des mains (pour le personnel et les client.e.s)
- Les techniques de port du masque (mettre et enlever – pour le personnel et le client.e.s)
- Les protocoles d’entretien du matériel, ameublement et locaux

10°) Prévoir le tri des déchets

Mise en place d’une procédure stricte hors et dans la zone de stockage

11°) Prévoir obligatoirement, avant la réouverture au public, des actions d’information et de formation du personnel, relatives aux mesures sanitaires. Ces actions seront, dans certains cas, un rappel et des mesures déjà prises et de la rigueur exigée). Ce temps de formation sera considéré comme temps de travail et payé comme tel. Préparer les attestations d’information à remettre aux salariés. Les salariés devront attester avoir été informés, sur l’application des mesures de prévention et l’organisation du travail.

- **Pour les salarié.e.s, rappel :**

- Une prise de température régulière à domicile est conseillée.
- Arriver à l’institut de beauté ou spa avec un masque. Ce masque sera changé en arrivant dans l’institut ou le centre de Bien-être où le masque chirurgical sera de rigueur.
- Changer de tenue ou de blouse tous les jours minimum
- Rester chez soi si conduite à risque ou présence de symptômes et se faire tester

- **Pour les client.e.s**

- Rester chez soi en cas de symptômes COVID et annuler son rendez-vous
- Respecter les règles d’hygiène élémentaire
- Arriver à l’institut de beauté ou spa avec son masque (Masque chirurgical au moins, propre et mis en arrivant dans l’institut)

12°) Mettre à jour le Document Unique d'évaluation des risques. Y annexer toutes les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19.

Il convient de rester vigilant sur les autres risques professionnels et d'intégrer en plus des risques liés au COVID 19 les risques chimiques et les risques liés aux chutes de personnes en raison de la répétition des actions de nettoyage et de désinfection.

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES

Chaque institut doit le compléter et le mettre à jour régulièrement. Cela implique de se tenir informé de l'évolution de la pandémie et des mesures de protection et de lutte contre le virus qui sont proposées par le Gouvernement.

PS : L'UNEB publiera sur sa page face book l'actualité des mesures gouvernementales et nouveautés en la matière.

1. Réglementation	OK	NOK	
Les normes réglementaires (fédérales, régionales, locales, etc.) applicables à l'activité dans le cadre du COVID-19 ont été intégrées dans le protocole.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Une méthodologie a été prévue afin gérer systématiquement les modifications de la législation.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2. Coordinateur Covid	OK	NOK	
Un coordinateur Covid est désigné ainsi que la façon dont il doit être présenté à toutes les parties intéressées. Si l'esthéticien.ne travaille seul.e, il/elle sera bien entendu le coordinateur Covid sauf s'il fait partie d'une société.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Le rôle et les responsabilités du coordinateur Covid sont clairement définis, notamment dans le cadre de la surveillance, de l'application et de l'amélioration continue.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3. Communication	OK	NOK	NA
Toutes les parties prenantes ont été identifiées au sein de l'entreprise. <i>(Preuve écrite signée par chaque partie.)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Des accords sont principalement conclus avec les parties prenantes externes concernées (fournisseurs, client.e.s, sociétés de nettoyage, ...). <i>(Une preuve écrite est nécessaire avec signature des parties prenantes externes.)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le/la chef d'entreprise organise une formation pour les travailleurs, les stagiaires, etc. <i>(avec attestation de présence.)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un test est organisé avant le (re)démarrage. <i>(Chaque travailleur devra fournir la preuve écrite du résultat du test avant de reprendre le travail.)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il est prévu de rappeler les mesures régulièrement <i>(un calendrier des rappels est à effectuer)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des affiches ont été mises en place pour informer les travailleurs. <i>(Voir exemples en annexe)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des affiches ont été mises en place pour informer les fournisseurs et les sous-traitants <i>(Voir exemples d'affiches en annexe)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des affiches ont été mises en place pour informer les client.e.s, etc. <i>(Voir affiches en annexe)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'autres mesures ont été prévues pour informer les travailleurs, les stagiaires, etc. <i>(par exemple : envoi de mails, page facebook, ...)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'autres mesures ont été prévues pour informer les fournisseurs, la société de nettoyage, ... <i>(par exemple : envoi de mails, page facebook, révision des contrats,...)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'autres mesures ont été prévues pour informer les client.e.s, <i>(par exemple : envoi de mails, page facebook, ...)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les mesures de prévention sont répertoriées sur le site Web de l'institut ou du spa	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CONCLUSION RELATIVE À LA COMMUNICATION	OK	NOK	
Des mesures suffisantes ont été prévues pour organiser la communication avec toutes les parties intéressées, tant du point de vue de la qualité que de la durabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
4. Distanciation sociale	OK	NOK	NA

Il a été prévu de garantir partout la distance de 1,5 m entre les personnes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Toutes les parties prenantes sont appelées à ne pas se saluer avec des contacts physiques (pas de main serrée, bise, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des mesures sont prises pour éviter les rassemblements (rendez-vous décalés, temps suffisant pour nettoyage et aération entre 2 client.e.s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les mesures spatiales suivantes sont prévues pour assurer la distanciation sociale :	OK	NOK	NA
• Des barrières physiques, comme, par exemple, une cloison en plexiglas	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Un plan de circulation, le cas échéant avec l'introduction d'un trafic à sens unique ou avec des règles de priorité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Des marquages au sol ou des cordons pour indiquer la distance ou le chemin ou encore pour fermer l'accès à certaines zones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Une suppression de postes de travail, vestiaires, urinoirs, tables, chaises, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Une limitation du nombre de personnes dans un même espace (salle d'attente, cabine, comptoir, ...etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Le recours à une norme de surface, par exemple, 1 personne maximum par 10 m ²	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Le recours à une limitation de capacité, par exemple, maximum 2 personnes à la fois dans un local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• D'autres mesures spatiales sont prévues pour assurer la distanciation sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les mesures organisationnelles suivantes sont prévues :	OK	NOK	NA
• Utilisation d'alternatives numériques aux prises de rendez-vous sur place, aux achats sur place, ...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Horaires flexibles pour les travailleurs, élèves, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Travailler, réunions d'informations...etc., par équipes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

• Limiter la taille des groupes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Report des tâches non urgentes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Adaptation du contenu ou de l'ordre de succession des tâches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Étalement des pauses, des moments de détente, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Étalement des rendez-vous dans le temps	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Fonctionner avec une limite de temps	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Permettre aux client.e.s de faire des achats uniquement individuellement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mesures visant à prévenir les rassemblements (devant l'institut ou le spa par exemple)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• D'autres mesures organisationnelles de distanciation sociale sont prévues	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CONCLUSION RELATIVE À LA DISTANCIATION SOCIALE	OK	NOK	
5. Hygiène	OK	NOK	NA
• Les moments où il est approprié de se laver et de se désinfecter les mains sont clairement établis pour tous les intervenants.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Les endroits où du savon liquide et/ou du gel pour les mains doivent être prévus sont définis.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Il est spécifié à quels endroits des serviettes en papier doivent être fournies et que les essuie-mains ou les sèche-mains électriques ne sont pas autorisés à cet égard.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Il a été spécifié que des poubelles, de préférence avec couvercle et pédale, sont prévues en nombre suffisant et comment et à quelle fréquence elles doivent être vidées.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Il a été spécifié comment les contacts inutiles avec des objets peuvent être évités.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

<ul style="list-style-type: none"> Il a été spécifié que chacun doit de préférence utiliser son propre matériel et les dispositions nécessaires ont été prises pour ce faire. 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<ul style="list-style-type: none"> Il a été spécifié comment la sensibilisation des employés, des client.e.s, des stagiaires, etc., se fera au sujet de l'hygiène des mains, de la toux et des éternuements dans le mouchoir, etc. 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CONCLUSION RELATIVE À L'HYGIÈNE	OK	NOK	
Des mesures suffisantes ont été prévues pour garantir le respect des bonnes pratiques d'hygiène dans les entreprises ou les organisations.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
6. Nettoyage et désinfection	OK	NOK	NA
Des produits adéquats à la lutte contre le coronavirus sont prévus en quantité suffisante			
Des sprays et du matériel de nettoyage conformes sont prévus en quantité suffisante			
Il a été spécifié qu'un plan de nettoyage doit être élaboré.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il a été spécifié comment et quand nettoyer et désinfecter :			
<ul style="list-style-type: none"> Les différents locaux de l'entreprise ou de (cabines, sanitaires, comptoir, réception, armoires, espace de vente, cuisine,...) 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<ul style="list-style-type: none"> Les matériaux de contact potentiels au sein de l'entreprise ou de l'organisation (poignées de porte, interrupteurs, robinets, écrans de contrôle, lunettes, terminaux de paiement, etc.) 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

ETAPE 2 : REALISER

1°) Pour l'employeur

- S'informer auprès du salarié de son état de santé : test covid à la reprise des activités et prise de température, tous les jours, à l'arrivée sur le lieu de travail.
- Contrôler la mise en œuvre du plan de nettoyage et de désinfection
- Prévoir un temps d'échanges avec les salariés en début de poste et en fin de poste pour recueillir les difficultés rencontrées dans l'application des consignes et méthodes de travail nouvelles, identifier, en dehors des soins esthétiques, les circonstances où la distanciation n'a pu se tenir et rechercher avec eux comment pouvoir opérer différemment. (Cela peut se faire de manière informatisée pour éviter toute réunion inutile)
- Vérifier le port des équipements de protection par les salariés et les client.e.s.

2°) Pour l'esthéticien.ne et le/la stagiaire

- Respecter la distanciation physique (recommandée par les autorités sanitaires) entre chaque client.e lors de l'accueil. 1,5 mètre minimum de distance et 10 m² par personne avec un maximum de 2 personnes pour les surfaces comprises entre 10 et 20 m².
- Supprimer les vestiaires collectifs, mettre les vêtements sur un cintre et isoler les vêtements les uns des autres (par exemple en les couvrant d'un sac plastique ou en mettant à disposition des sacs accrochés aux cintres.
- Inciter les client.e.s à laisser leurs vêtements dans leur véhicule, dans leur sac, si possible, et les inciter à venir habillé.e.s simplement, sans bijoux et sans équipement superflu.
- Les client.e.s attendent à l'extérieur de l'établissement car la salle d'attente fermée.
- Fournir un masque pour les client.e.s qui n'en possèdent pas ou les refuser.
- Eviter au maximum les contacts trop proches en face à face à l'accueil des client.e.s.
- Porter des protections individuelles pour éviter toutes projections salivaires, de type masque normé de protection minimum chirurgicale. Les masques fabrication maison ou en tissu sont interdits. Le masque et la visière (ou lunettes) est obligatoire à moins d'un mètre de distance physique.
- Utiliser de gants à usage unique pour certaines prestations techniques.
- Porter des blouses à usage unique ou blouse lavable à 60°C ou 2 blouses par esthéticien.ne afin de disposer d'une blouse pour chaque journée (celles-ci ne sont pas en contact avec le/la client.e), la blouse ne sort pas de l'établissement.
- Pour les soins esthétiques en contact avec le/la client.e (massages du corps) il convient de porter un t-shirt en coton lavable à 60°C et non une blouse, dans ce cas l'esthéticienne change de tee-shirt entre chaque client.e.
- Le port des protections individuelles habituellement requises au titre d'autres risques (gants, lunettes de protection...) ne doit pas être remis en cause par

les équipements et dispositifs mis en place spécifiquement pour lutter contre le Covid.

- Obligation d'attacher les cheveux.
- Encourager le paiement par carte bancaire et sans contact.
- En cas de paiement en espèces et de remise de monnaie, éviter les remises en main propre et désinfecter les surfaces sur lesquelles les espèces auront été déposées. Laisser du gel hydroalcoolique à proximité.
- La prise en charge des client.e.s doit se faire dans le respect de l'application des mesures de sécurité sanitaire afin d'éviter l'attente des client(e)s
- Utiliser des peignoirs ou des blouses à usage unique pour les client.e.s si possible. Pour les serviettes : lavage à 60°C, pour les peignoirs/blouses en matière synthétique ne pouvant être lavés à 60°C, d'autres moyens de désinfection peuvent être utilisés : sèche-linge, lessive spécifique...

- Désinfecter après chaque prestation l'ensemble du poste de travail au moyen de lingettes ou de spray désinfectant. Entre 2 client.e.s, il est impératif de prévoir 10 minutes pour le nettoyage, la désinfection et l'aération de la salle de soin.
- Se nettoyer les mains et les sécher sans les frotter, systématiquement après chaque client.e.
- Désinfecter après chaque prestation l'ensemble du matériel utilisé. Prévoir un temps de désinfection du matériel entre deux client.e.s en fonction des heures de rendez-vous afin d'éviter un décalage entre l'heure de rendez-vous et l'heure de prise en charge.

3°) Pour les client.e.s

- Eviter les longues conversations avant, pendant et après le soin
- Se désinfecter les mains en arrivant dans l'institut de beauté ou spa
- Obligation de porter un élément de protection au niveau de la bouche et du nez : masque de type chirurgical de préférence, propre ou le masque en tissu reste possible s'il est propre et bien ajusté.
- Pour les soins du visage, ils sont réalisés de façon à éviter le face-à-face. Le soin se fait en silence tant que la distanciation n'est pas respectée. La cliente ne porte pas de masque pendant ce soin. L'esthéticien.ne se désinfecte les mains et porte un masque chirurgical au minimum, une visière supplémentaire ou un masque FFP2 sont possibles.
- Respecter les consignes d'hygiène et d'utilisation des WC. Utiliser des lingettes désinfectantes sur les poignées et divers équipements touchés. Après chaque utilisation des toilettes, il conviendra de se nettoyer et désinfecter les mains.
- La présence du client n'est autorisée que pendant le temps nécessaire au soin.

4°) Mesures spécifiques à appliquer dans les instituts

Rappelons qu'après ou avant chaque soin, le nettoyage est obligatoire pour les surfaces de travail, les cabines, les équipements de travail, les appareils, les outils et

matériels dont les visières, des poignées et boutons de portes et placards, des zones de paiement, de toutes les surfaces et objets susceptibles d’avoir été contaminés (annexer les mesures de ce plan de nettoyage dans le Document Unique de l’Evaluation des Risques Professionnels).

Utiliser les désinfectants adéquats (virucide, ou produit contenant un tensio actif, ou alcool à 70° ou eau de javel)

Pour le professionnel : désinfection des mains par lavage au savon et/ou gel hydroalcoolique.

Pour le/la client.e : avant la prestation, désinfection des zones du corps à traiter avec des lingettes désinfectantes.

L'installation d'un compteur de CO2 qui permet de surveiller en permanence et en temps réel la concentration de CO2 dans la pièce est requise. Si la concentration est trop élevée, il faut ouvrir les portes et les fenêtres, comme le plus souvent possible (règle des 800 ppm).

INSTITUTS ET SPA ZONE SECHE

Le masque chirurgical est obligatoire pour le professionnel, la visière supplémentaire ou le masque FF2 est à sa libre appréciation.

Type de prestation	Obligations		Recommandations	Interdiction durant la crise sanitaire
	CLIENT	PROFESSIONNEL		
EPILATIONS CORPS	Masque	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	Sillon interfessier
EPILATIONS VISAGE	Masque selon la prestation	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	Nez
SOINS CORPS	Masque	Masque chirurgical, t shirt, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants selon la prestation	Hammam sauf individuel et auto nettoyant
SOINS VISAGE		Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés,		Appareils à vapeur

		pas de port de bijoux		
BEAUTE DES MAINS ET DES ONGLES	Masque	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	
BEAUTE DES PIEDS ET DES ONGLES	Masque	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	
MAQUILLAGE ET BEAUTE DU REGARD	Masque selon la prestation	Masque chirurgical, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants selon la prestation	
MAQUILLAGE SEMI/PERMANENT	Masque selon la prestation	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Se reporter aux dispositions réglementaires	
CABINE UV	Pas de masque	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux Application de la réglementation en vigueur	L'état de la ventilation doit être contrôlé et les filtres changés le cas échéant.	
ESPACE ACCUEIL VENTE	Masque + Lavage des mains avec du gel hydroalcoolique	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux, retirer tous les testeurs à disposition des clients et désinfection après chaque utilisation		Manipulations des produits par le client

Mesures spécifiques à appliquer dans les SPA (zone humides)

Après ou avant chaque soin, nettoyage obligatoire des surfaces de travail, des cabines, des équipements de travail, appareils, des outils et matériels dont les visières, des poignées et boutons de portes et placards, des zones de paiement, de toutes les surfaces et objets susceptibles d'avoir été contaminés (annexer les mesures de ce plan de nettoyage dans le Document Unique de l'Évaluation des Risques Professionnels).

Utiliser les désinfectants adéquats (virucide, ou produit contenant un tensio actif, ou alcool à 70° ou eau de javel)

Professionnel : désinfection des mains par lavage au savon et/ou gel hydro alcoolique .

Client.e : avant la prestation, désinfection des zones du corps à traiter avec des lingettes désinfectantes

Type de prestation	Obligations		Recommandations	Interdiction durant la crise sanitaire
	CLIENT	PROFESSIONNEL		
ESPACE INDIVIDUEL ZONE HUMIDE (SAUNA, HAMMAM, BALNEO, JACCUZI, DOUCHES	Masque selon la prestation	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux Désinfection complète après chaque client	Gants selon la prestation	
ESPACE COLLECTIF TOUS TYPES D'EQUIPEMENT	Interdiction pendant la crise sanitaire	Interdiction pendant la crise sanitaire	Interdiction pendant la crise sanitaire	Interdiction pendant la crise sanitaire
ESPACE ACCUEIL VENTE	Masque et lavage des mains avec gel hydroalcoolique	Masque chirurgical, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux Retirer tous les testers mis à disposition et désinfection après chaque utilisation		Manipulation des produits par le client

Pour les grandes installations spa, veuillez consulter le guide sectoriel spécifique UNEB pour les centres de bien-être qui se trouve ci-annexé.

ETAPE 3 : VERIFIER

Pour l'employeur

- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : gels hydro alcooliques, matériel de protection individuel, produits de nettoyage et d'entretien usuels, lingettes de désinfection, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, ... Le tout homologué ou reconnu pour être efficace contre le coronavirus-
- L'accueil des personnes en situation de handicap est prévu et autorisé et répond en tous points aux mêmes règles d'hygiène que celles édictées dans ce support. Ces personnes pourront ainsi bénéficier des services d'un.e professionnel.le et seront accompagnées de manière bienveillante tout au long de leur présence dans l'institut ou le SPA.

Retenons que le Guide pour la réouverture des commerces indiquera quels sont les services de contrôles compétents et les sanctions dans le cas de non-respect des directives.

A l'heure actuelle il n'y a pas d'engagement à rouvrir les prestations de services à domicile pour les professions de contact non médicales.

Annexes : Panneaux qui peuvent être utilisés dans un institut ou un spa

Pour vous protéger du covid19, votre institut de beauté ou SPA applique les consignes suivantes

- L'accueil de la clientèle est adapté afin d'organiser les flux dans le respect des consignes sanitaires
- Les règles de distanciation sociale lors de l'accueil avec port obligatoire du masque normé pour le client.
- Désinfection des mains au moment de l'accueil (lavage des mains ou utilisation de gel hydro alcoolique).
- Au moment de l'accueil évitez au maximum les contacts trop proches en face à face.
- Le paiement par carte et sans contact est privilégié.
- Port obligatoire d'un élément de protection au niveau de la bouche et du nez : masque normé, visière ou lunettes, blouse, pour le professionnel.
- Votre professionnel aura les cheveux attachés
- Utilisation de peignoirs/blouses à usage unique pour les clients ou linge lavable à 60°. Le linge sera changé pour chaque client(e)
- Désinfection après chaque prestation de l'ensemble du poste de travail, du petit matériel et des appareils.
- Lavage des mains ou utilisation de gel hydro alcoolique systématique après chaque client pour le professionnel.
- Suppression de toutes collations et magazines.

Nous demandons à notre aimable clientèle de respecter les recommandations suivantes :

- Les clients ne peuvent être reçus que seuls et sur rendez-vous pour une durée n'excédant pas le strict nécessaire. Les enfants de moins de 13 ans ne peuvent être accompagnés que par un seul parent et les personnes ayant besoin d'une assistance peuvent être accompagnées d'un adulte.
- Seules les personnes qui ont réellement besoin d'être là seront accueillies.
- Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone de préférence.
- Lors de la prise de rendez-vous, le client informera l'esthéticien(ne) de son âge et de ses problèmes de santé éventuels.
- Dès l'arrivée dans le salon d'esthétique, le lavage/désinfection des mains est de rigueur.
- Les mains ne seront pas serrées, la bise et le câlin sont proscrits ... un gentil sourire suffit.
- La distance de 1,5 m avec les clients devra au maximum être respectée.
- Le client apportera une importance toute particulière à son hygiène :
 - Hygiène corporelle
 - Mains soignées,
 - Eviter les bijoux,
 - Habillement et chaussures propres et simples

- Lavage des mains à l'arrivée du client par le client et l'esthéticien, en suivant la technique affichée au-dessus du lave-main et en utilisant le matériel mis à disposition.
- Les actions commerciales dans la rue et les allées des centres commerciaux sont interdites tout comme les présentoirs, les drapeaux ou tout autre dispositif placé à l'extérieur de l'établissement.

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2

UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUCELLE FERMÉE.



3

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR

www.info-coronavirus.be



E.R. TOM AUWERS, PLACE VICTOR HORTA 40/10, 1000 BRUXELLES



L'hygiène des mains

Le Covid-19 est détruit par nettoyage simple et régulier au savon ordinaire (sous réserve de se frotter les mains au minimum 20 secondes) et par les gels hydroalcooliques classiques à 60 % de concentration minimum en alcool (utiles en appoint dans certains endroits non équipés en points d'eau et pour les professionnelles qui se déplacent à domicile).

Le lavage des mains

C'est une opération plus longue qu'il n'y paraît : il faut se laver correctement les deux côtés des mains et entre les doigts, on vous laisse ici la marche à suivre de l'OMS. Une mécanique à reproduire plusieurs fois par jour et qui dure 60 secondes. Petit truc, c'est plus ou moins 2x la longueur de la chanson " Joyeux Anniversaire »

Le lavage des mains - Comment ?

**LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !**



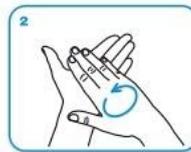
Durée de la procédure : 40-60 secondes



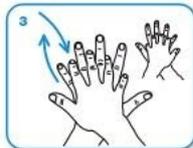
Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



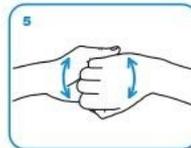
Paume contre paume par mouvement de rotation,



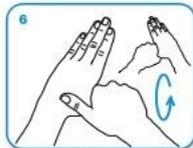
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



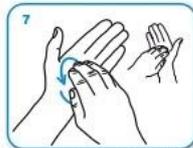
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



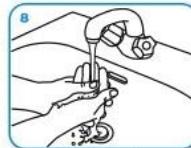
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



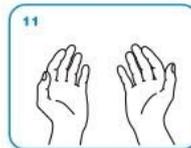
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
for PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier et les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2008, version 1.

Organisation
mondiale de la Santé

Tous les prix ont été arrêtés par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données de la responsabilité de la version OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

La friction au gel hydro alcoolique

Le lavage des mains par un gel hydro alcoolique permet également d'obtenir de bons résultats (solution confortable et flexible quand il n'y a pas de points d'eau disponible).

La friction hydro-alcoolique Comment ?

UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES



Durée de la procédure : 20-30 secondes.



WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

CEMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.
© 2019 CEMS, version 1

Organisation
mondiale de la Santé

Toutes les publications ont été produites par l'UNEB pour valider les informations contenues dans le présent publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicitement ou implicitement, d'aucune sorte. L'Organisation et l'Université des auteurs ne sont de la responsabilité de l'auteur. CEMS ne saurait se porter responsable pour l'usage ou l'interprétation de ce document ou pour ses conséquences.

Mettre le masque buccal jetable à usage des professionnels en contact avec le public (qui filtre au moins 90 % particules de 3 microns).
Idéalement : emballage individuel. Un nouveau masque sera porté pour chaque client.

Le masque à usage unique s'utilise comme suit :

- doit recouvrir le nez, la bouche, le menton
- la barrette nasale doit être pliée avec 2 doigts en haut de l'arête nasale
- ne pas toucher le masque avec les mains après sa mise en place
- pour l'enlever, ne toucher que l'élastique et le jeter immédiatement dans une poubelle ad hoc.

Mettre le masque

Le masque doit être propre.

Avant de le prendre, se laver les mains à l'eau et au savon, selon les consignes en vigueur, sans oublier les ongles, les pouces, le dos des mains et les poignets.



Une fois le masque en place, vous ne devez plus y toucher tant que vous en avez l'usage, car les mains pourraient le contaminer, ou inversement, le masque pourrait contaminer les mains.



Si vous l'enlevez, vous ne devez pas le remettre, mais en utiliser un neuf, après vous être de nouveau lavé les mains.

Le masque n'a d'efficacité que s'il complète les autres gestes barrières :

- lavage des mains régulier ;
- distance de 1 mètre 50 entre les personnes ;
- confinement.

Enlever le masque



La durée théorique d'utilisation est de plus ou moins 4 heures.

Mais un masque s'humidifie rapidement sous l'effet de la respiration ou de la transpiration : dès qu'il est mouillé, il n'est plus efficace, il faut l'enlever.

L'idéal est de le retirer par les attaches, et de le jeter dans une poubelle qui s'ouvre avec le pied.

Ne pas toucher la partie du masque en contact avec la bouche et le nez.

Un nettoyage des mains s'impose immédiatement.

Les gants

Ils ne seront utilisés que quand c'est indispensable pour les soins.

Ils doivent être à usage unique et ne seront ni lavés, ni désinfectés.

Dans la pratique, ils seront utilisés :

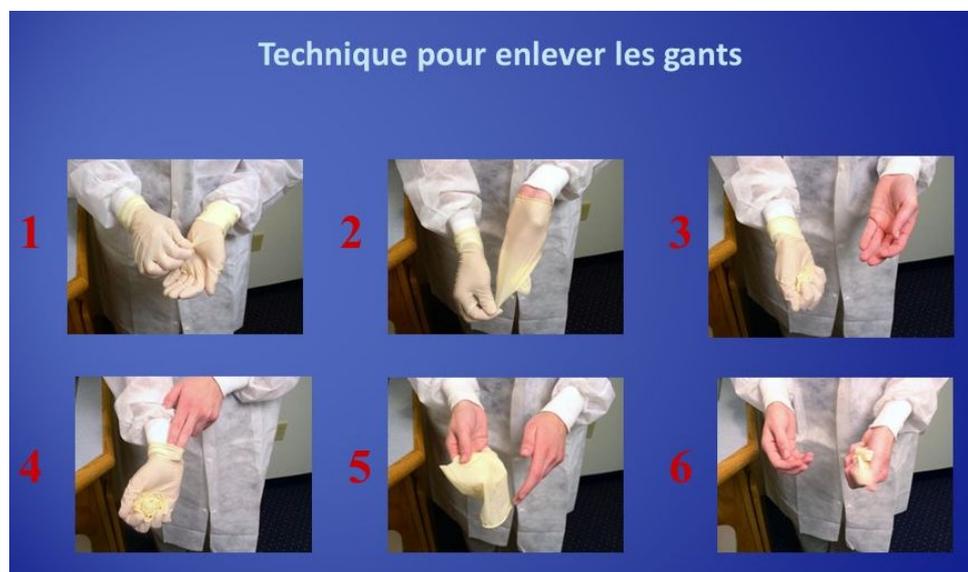
- lorsque l'on prodigue des soins susceptibles d'entraîner un contact avec des liquides corporels, une peau lésée ou des muqueuses, du linge ou du matériel souillé ;
- Pour tout soin quel qu'il soit, si le prestataire présente des lésions cutanées non couvrables au niveau des mains.

Comment les utiliser ?

- 1) Se laver les mains avant la mise en place des gants
- 2) Éviter de toucher l'environnement quand on porte des gants. Si cela s'avère impossible, les objets ou surfaces touchés seront désinfectés après avoir ôté les gants.
- 3) Proscrire le lavage des gants avec une solution hydro- alcoolique
- 4) Se laver les mains après le retrait des gants

Comment retirer les gants en toute sécurité ?

- 1) Pincer le gant au niveau de la paume de la main gauche
- 2) Tirer pour retirer le gant de la main gauche
- 3) Former une boule dans la main droite avec le gant retiré
- 4) Insérer deux doigts de la main gauche sous le gant de la main droite, du côté de la paume.
- 5) Avec la main gauche, retourner le gant sur la main droite pour couvrir la boule
- 6) Terminer le retrait du gant de la main droite en saisissant l'ensemble avec la main gauche.
- 7) Si possible mettre les gants dans un sac, puis jeter le tout dans une poubelle et surtout se laver les mains avec du savon.



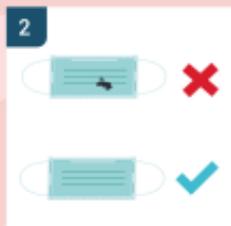


UTILISATION CORRECTE D'UN MASQUE BUCCAL

FIXATION CORRECTE DU MASQUE BUCCAL



1
LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON



2
VÉRIFIEZ SI LE MASQUE EST TROUÉ OU FISSURÉ (NE PAS UTILISER UN MASQUE ENDOMMAGÉ)



3
PORTEZ LE MASQUE AVEC LA FACE COLORÉE TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR



4
TENEZ LE MASQUE AVEC LA BANDES DE FIXATION/ÉLASTIQUES, AVEC L'ARCEAU RIGIDE AJUSTABLE VERS LE HAUT



5
APPLIQUEZ LE MASQUE À L'AIDE DES BANDES DE FIXATION/ÉLASTIQUES



6
COUVREZ COMPLÈTEMENT LE NEZ ET LA BOUCHE ET ASSUREZ-VOUS QU'IL N'Y A PAS DE BÂILLEMENTS ENTRE LA PEAU ET LE MASQUE



7
SERREZ L'ARCEAU NASAL POUR QUE LE MASQUE S'ADAPTE À LA FORME DE VOTRE NEZ



8
VOTRE MASQUE BUCCAL EST CORRECTEMENT MIS

RETIRER LE MASQUE BUCCAL



1
LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON



2
NE TOUCHEZ QUE LES BANDES DE FIXATION/ÉLASTIQUES LORS DU RETRAIT DU MASQUE



3
JETEZ LE MASQUE DANS UNE CORBEILLE À LINGE OU UNE POUBELLE FERMÉE



4
LAVEZ-VOUS À NOUVEAU LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON

Stay safe!



MASQUE BUCCAL UTILISÉ CORRECTEMENT



NE TOUCHEZ JAMAIS LE DEVANT DU MASQUE



REMPLACEZ LE MASQUE S'IL EST HUMIDE AU TOUCHER





COMMENT SE LAVER CORRECTEMENT LES MAINS ?

Lavez-vous toujours les mains dans une pièce séparée



1
HUMIDIFIEZ-VOUS BIEN LES MAINS



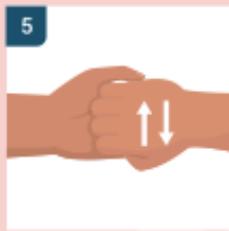
2
PRENEZ DU SAVON
N'UTILISEZ PAS DE SHAMPOING !



3
FROTTEZ-VOUS LES MAINS PAUME CONTRE PAUME



4
FROTTEZ LA PAUME DE LA MAIN DROITE SUR LE DOS DE LA MAIN GAUCHE ET VICE VERSA, TOUT EN ENTRELAÇANT LES DOIGTS



5
FROTTEZ LA FACE ARRIÈRE DE VOS DOIGTS CONTRE LA PAUME DE VOS MAINS



6
EFFECTUEZ UN MOUVEMENT CIRCULAIRE AVEC VOTRE POUCE DROIT DANS LA MAIN GAUCHE ET VICE VERSA



7
FROTTEZ-VOUS LES DOIGTS SUR LES PAUMES DANS UN MOUVEMENT CIRCULAIRE ET FROTTEZ LES POIGNETS



8
RINCEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU COURANTE



9
SÈCHEZ-VOUS LES MAINS AVEC UNE SERVIETTE JETABLE



10
UTILISEZ LA SERVIETTE JETABLE POUR FERMER LE ROBINET (LE CAS ÉCHÉANT)



11
VOS MAINS SONT PROPRES

QUEL SAVON UTILISER ?

Savon au pH neutre pour la peau (pH 5,5 environ) exempt de :

- colorants et parfums
- conservateurs
- solvants
- abrasifs

Stay safe!

SE SÉCHER LES MAINS

Comment se sécher les mains ?

- séchez-vous doucement les mains en tapotant
- si vous frottez trop fort, la couche protectrice supérieure se détériore, ce qui peut abîmer la barrière cutanée
- n'oubliez pas de bien sécher les zones entre les doigts

Quelle serviette utiliser ?

- utilisez des serviettes aussi douces que possible
- utilisez des serviettes à usage unique
- ou utilisez des lingettes en papier jetables

Attention : n'utilisez jamais les serviettes usagées pour les clients !

L'UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE DÉSINFECTANT

Prévoyez un gel hydroalcoolique désinfectant lorsqu'il n'est pas possible de se laver les mains à l'eau et au savon, par exemple dans le hall d'entrée.



1
APPLIQUEZ UN PEU DE GEL DÉSINFECTANT DANS VOS MAINS



2
RÉPARTISSEZ LE GEL SUR L'ENSEMBLE DES MAINS



3
CONTINUEZ À FROTTER JUSQU'À CE QUE VOS MAINS SOIENT SÈCHES AU TOUCHER

UNEB UNION NATIONALE DES ESTHETICIENNES DE BELGIQUE



ESF European Society of Facial Esthetics
ESF Verband der Kosmetikerinnen

www.uneb-nube.be



L'UTILISATION DE GANTS

UTILISEZ LE BON MODÈLE DE GANTS JETABLES



MAUVAIS GANTS JETABLES



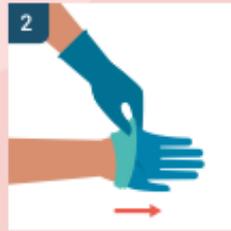
Conseils

- assurez-vous que vos mains sont propres et sèches avant d'enfiler les gants
- évitez de porter des bijoux sous les gants
- évitez les ongles pointus lorsque vous portez des gants
- pour absorber la sueur, vous pouvez porter de fins gants en coton sous les gants jetables

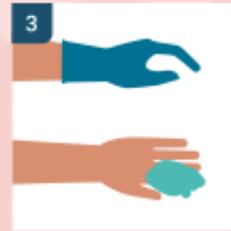
COMMENT RETIRER LES GANTS CORRECTEMENT



1 PINCEZ L'EXTÉRIEUR DU GANT AVEC VOS DOIGTS



2 RETIREZ LE GANT À L'ENVERS



3 TENEZ LE GANT DANS LA PAUME DE LA MAIN



4 UTILISEZ L'INTÉRIEUR DU PREMIER GANT OU GLISSEZ DEUX DOIGTS PROPRES SOUS LE SECOND GANT LORSQUE VOUS LE RETIREZ



5 RETIREZ LE DEUXIÈME GANT À L'ENVERS DE MANIÈRE À CE QUE LES DEUX GANTS FORMENT UNE BOULE



6 JETEZ IMMÉDIATEMENT LES GANTS DANS UNE POUBELLE FERMÉE



7 LAVEZ-VOUS LES MAINS ET LES POIGNETS

Conseils :

- jetez les gants jetables après un usage unique
- appliquez une crème protectrice pour les mains après avoir porté les gants
- soignez les blessures immédiatement et de manière hygiénique

Stay safe!

GANTS RÉUTILISABLES

À n'utiliser que pour le nettoyage et la désinfection

- à usage personnel uniquement (ne pas prêter !)
- rincez-les à l'eau avant de les retirer
- laissez sécher l'intérieur avant de les réutiliser



UNEB UNION NATIONALE DES ESTHÉTICIENNES DE BELGIQUE



www.uneb-nube.be

RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INFECTION PAR LE COVID-19

Que pouvez-vous faire en tant qu'esthéticien(ne)?

Covid-19, ou le **coronavirus**, tient le monde entier sous son emprise. Comme, dans l'exercice de la profession d'esthéticien(ne), la distance de sécurité avec le/la client(e) ne peut être garantie en permanence, il est nécessaire, en tant qu'esthéticien(ne), de prendre certaines mesures pour vous protéger, ainsi que vos collaborateurs et vos clients. **Suivez ces mesures concrètes pour travailler de manière plus sûre.**

01 GÉNÉRALITÉS



Éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier. Jetez immédiatement le mouchoir dans une poubelle fermée. Ensuite, lavez-vous les mains ou désinfectez-les.



Lavez-vous les mains et désinfectez-les soigneusement après chaque client(e). Placez des distributeurs de gel hydroalcoolique à différents endroits.



Ne vous touchez pas le visage pendant le traitement.



Portez des manches courtes autant que possible et couvrez d'éventuelles blessures.



Aérez votre salon en laissant la porte et une fenêtre ouvertes. Ainsi, le/la client(e) évite de toucher la poignée de porte. Désinfectez toujours les poignées de porte après utilisation.



Ne portez pas de bagues, bracelets, montres... Gardez vos ongles courts et soignés (évitiez le vernis à ongles et les ongles artificiels).



Restez à la maison si vous, ou une personne vivant sous le même toit que vous, présentez des symptômes de type grippal.

Lorsqu'un(e) client(e) prend rendez-vous, demandez-lui si il/elle fait partie du groupe à risque. Vous pouvez ainsi organiser votre institut de manière telle que tout le monde se sente en sécurité.

- 65 ans et plus
- diabète, maladies cardiaques, pulmonaires et rénales

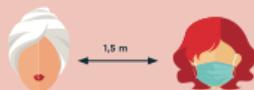
02 LORS DE L'ACCUEIL DU/DE LA CLIENT(E)



Informez votre client(e) des mesures de protection en vigueur dans votre institut.



Ne serrez pas la main. Un sourire suffit.



Gardez toujours la plus grande distance possible. Portez un masque buccal si la distance de sécurité de 1,5 mètre ne peut être respectée.



Conseil : prévoyez une pièce séparée où le/la client(e) peut déposer ses vêtements, son sac à main, ses chaussures... Cette zone doit être nettoyée après le traitement.



Lavez-vous les mains ou désinfectez-les.

03 PENDANT LE TRAITEMENT



Portez un masque buccal, et éventuellement des gants jetables et des lunettes de protection. Une bonne hygiène des mains est également nécessaire lors de l'utilisation de gants, alors pensez à vous nettoyer les mains suffisamment.



En cas de soins des ongles et/ou des mains, vous pouvez utiliser un écran en plexiglas que vous placez entre vous et le/la client(e) avec une ouverture pour prendre soin des mains. Désinfectez cet écran après chaque traitement.

04 APRÈS LE TRAITEMENT



Remplacez toutes les serviettes chaque fois que vous avez fini avec un(e) client(e) afin que chaque client(e) reçoive une serviette propre (ou utilisez des serviettes jetables).



Désinfectez les matériaux utilisés après chaque traitement. Petit conseil : limitez le matériel au strict nécessaire et désinfectez-le en présence du/de la client(e) suivant(e). Ainsi, il/elle voit qu'il/elle est entre de bonnes mains.

05 LORS DU PAIEMENT

Il est préférable de laisser le client(e) payer sans contact. Désinfectez l'appareil Bancontact après chaque utilisation.



06 À LA FIN DE LA JOURNÉE

Pour réparer votre peau, utilisez une crème hydratante pour les mains tout au long de la journée et le soir (par exemple dans un tube à pression que vous pouvez facilement désinfecter après usage).



Stérilisez tout votre matériel (stérilisateur à air chaud ou autoclave).

Stay safe!

RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INFECTION PAR LE COVID-19

Que pouvez-vous faire en tant que client(e)?

Covid-19, ou le **coronavirus**, tient le monde entier sous son emprise. Comme, dans l'exercice de la profession d'esthéticien(ne), la distance de sécurité avec le/la client(e) ne peut être garantie en permanence, nous vous demandons un effort supplémentaire en tant que client(e) afin de protéger tant votre santé que celle de l'esthéticien(ne) et des autres clients.

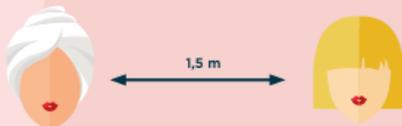
Suivez ces mesures concrètes et profitez de votre visite.

01 AVANT ET APRÈS LA PRISE DE RENDEZ-VOUS



Faites savoir si vous appartenez au groupe à risque (65 ans et plus, diabète, maladies cardiaques, pulmonaires et rénales) afin que votre esthéticien(ne) puisse prendre les mesures qui s'imposent. Restez à la maison si vous, ou une personne vivant sous le même toit que vous, présentez des symptômes de type grippal.

02 EN ENTRANT DANS LE SALON



Maintenez en permanence une distance aussi grande que possible (1,5 mètre si possible). Les masques buccaux sont recommandés lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.



Lavez-vous les mains ou désinfectez-les.



Ne serrez pas la main. Un gentil sourire suffit.

03 PENDANT LE TRAITEMENT



Éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier. Jetez immédiatement le mouchoir dans une poubelle fermée. Ensuite, lavez-vous les mains ou désinfectez-les.



Ne vous touchez pas le visage pendant que l'esthéticien(ne) est occupé(e).



Pour votre protection, vous pouvez porter un masque buccal, ou un écran en plexiglas sera placé entre vous et votre esthéticien(ne), le cas échéant.



Dans le cadre des mesures d'hygiène, aucune boisson ne sera servie.

04 LORS DU PAIEMENT

Payez de préférence sans contact.



Stay safe!